

**DELIBERATION 2018-03**

LE 1<sup>ER</sup> FEVRIER DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme MAUREL P. – Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme RENARD S. procuration à Mme GUIRAUD I.– M. TRINDADE J. procuration à Mme FASSIO I. – Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

**ABSENTS EXCUSES** : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

Madame Sophie VACQUIE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : Reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2017**

Vu l'avis de la commission finances du 29 janvier 2018 ;

Madame le Maire propose au conseil municipal, conformément à l'article L2311-5 du CGCT, de reporter au budget primitif de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et, dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par les documents suivants, annexés à la présente délibération :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur et visés par le comptable),
- Un extrait du compte de gestion présentant le tableau des résultats de l'exécution budgétaire 2017.

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2017 et leur affectation au budget 2018 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'exercice 2017	12 014 992,31	13 873 458,08	+ 1 858 465,77
	Résultats antérieurs reportés		202 860,41	+ 202 860,41
	<b>Résultat de fonctionnement</b>			<b>+ 2 061 326,18</b>

		Dépenses	Recettes	
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice 2017	2 869 942,97	2 883 227,26	+ 13 284,29
	Résultats antérieurs reportés		20 906,72	+ 20 906,72
	<b>Résultat d'investissement</b>			<b>+ 34 191,01</b>
<b>Restes à réaliser au 31.12.2017</b>		<b>153 363,90</b>	<b>31 959,86</b>	<b>- 121 404,04</b>
<i>Besoin de financement en investissement</i>				<b>87 213,03</b>

<b>Résultat global avec RAR</b>		<b>1 974 113,15</b>
---------------------------------	--	---------------------

Reprise anticipée résultats 2017	Affectation en réserve (compte 1068)		1 861 326,18	
	Excédent reporté en fonctionnement (002)		200 000,00	
	Excédent reporté en investissement (001)		34 191,01	

Les montants relatifs au résultat d'investissement et à l'affectation du résultat de fonctionnement, ainsi que le détail des restes à réaliser 2017 seront inscrits au budget primitif 2018.  
La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **CONSTATE** les résultats de l'exercice 2017 ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **AFFECTE** de manière anticipée les résultats 2017 au budget 2018.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Védas

